

IMPORTANT : Document à compléter par l'employeur pour déclarer/modifier les périodes d'acquisition de droits formation. Si une régularisation doit être effectuée pour plus de 20 salariés, adressez un mail à : dfp_mcf_gestion-des-droits-et-formations@caissedesdepots.fr

! Saisir les informations **directement à l'écran** avant de l'imprimer - **Notice d'aide au remplissage page suivante** -

L'ENTREPRISE

Raison Sociale / Désignation		N° SIRET	
L'entreprise a changé de SIRET en cours d'année	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Si oui, ancien SIRET	
Personne à contacter :		Tél	
Courriel		@	

LE SALARIE

N° Sécurité sociale	
Nom de naissance	Nom d'usage
Prénom	

LA DECLARATION

Cette déclaration annule et remplace les précédentes sur la période indiquée

PERIODES D'ACTIVITE → Ne pas déclarer l'année en cours, elle sera enregistrée à partir de la DADS/DSN
 → Ne pas saisir les années antérieures à 2015 -Elles ne seraient pas prises en compte-

• Si le salarié a un contrat de travail exprimé en heures ou en jours

Année	Période d'activité				A Nature Contrat	B Taux d'activité	C Temps de travail effectué sur toute la période	D Durée mensuelle du temps plein pour le poste	Exprimé en	
	du		au						Heures	Jours
	Jour	Mois	Jour	Mois						
					%			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
					%			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
					%			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
					%			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

• Si le salarié a un contrat de travail sans notion de temps (à la pige, à la vacation, à la tâche...)

Année	E Base brute fiscale de l'année
	€
	€
	€

Décret n°2014-1120 du 2 octobre 2014 : « Pour les salariés dont la rémunération n'est pas établie en fonction d'un horaire de travail, le montant de référence pour le calcul de l'alimentation du compte personnel de formation est fixé à 2080 fois le montant du salaire minimum horaire de croissance ».

ABSENCES OUVRANT DES DROITS FORMATION

Année	Période d'absence				Taux d'activité du salarié	F Motif de la période d'absence ou de situation particulière
	du		au			
	Jour	Mois	Jour	Mois		
				%		
				%		
				%		

L'employeur désigné ci-dessus certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce document :

Représenté par :

Qualité du signataire :

Ale/...../.....

Cachet et signature	- Obligatoires -
---------------------	------------------

Version du 12/08/2021

NOTICE EXPLICATIVE

DECLARATION POUR LE SALARIE

PERIODES D'ACTIVITE

- Si le salarié a un contrat de travail exprimé en heures ou en jours

Exemple :

Année d'acquisition des droits formation	Période d'activité				A Nature Contrat	B Taux d'activité	C* Temps de travail effectué sur toute la période	D* Durée mensuelle du temps plein pour le poste	Exprimé en	
	du		au						Heures	Jours
	Jour	Mois	Jour	Mois						
2015	01	01	30	11	▼	80 %	1213,34	151,67	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2016	01	01	31	08	▼	100 %	1213,34	151,67	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2017	01	01	31	08	▼	100 %	145,28	18,16	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
					▼	%			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					▼	%			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* Indiquez la même unité de temps de travail pour les colonnes C et D sur une même période -soit heures ou en jours-

A Nature contrat

Nature contrat des périodes avec acquisition de droits formation	01 – CDD/CDI/Contrat de travail temporaire 02 – Contrat d'apprentissage/professionnalisation 03 – Sans contrat de travail ou de conventionnement 04 – Contrat de soutien et d'aide par le travail
---	--

A noter :

Les périodes de maladie ordinaire avec ou sans maintien de salaire et le mi-temps thérapeutique **n'ouvrent pas** de droits formation

Nature contrat des périodes **sans** acquisition de droits formation

Convention de stage
Convention volontaire associatif
Engagement service civique
Volontariat de service civique

B Taux d'activité du salarié → Indiquer le taux d'activité : 100% si temps plein ou le taux du temps partiel

C Temps de travail effectué sur toute la période → Indiquer la durée effective, en heures ou en jours, pour toute la période.

D Durée mensuelle du poste à temps plein → Indiquer la durée de référence de la catégorie du salarié, en heures ou en jours. Cette donnée mensuelle ne doit pas être proratisée en fonction du temps partiel du salarié.

- Si le salarié a un contrat de travail sans notion de temps (à la pige, à la vacation, à la tâche...)

Année	E Base brute fiscale de l'année
	€
	€

E Base brute fiscale correspond au montant brut des rémunérations, c'est-à-dire à l'assiette retenue pour la taxe sur les salaires, que l'entreprise y soit assujettie ou non.

ABSENCES OUVRANT DES DROITS FORMATION

Exemple :

Année	Périodes d'absences				Taux d'activité du salarié	F Motif de la période d'absence ou de situation particulière
	du		au			
	Jour	Mois	Jour	Mois		
2015	01	01	31	12	80 %	Congé de présence parentale, solidarité familiale ▼
					%	

F Motif de l'arrêt, de période d'inactivité ou de situation particulière ouvrant des droits formation

Maternité / adoption /Paternité / accueil de l'enfant
Congé suite à un accident de trajet
Congé suite à une maladie professionnelle
Congé suite à une maladie imputable au service
Congé suite à accident du travail ou de service
Congé de présence parentale, solidarité familiale
Congé parental d'éducation